
<https://www.anil.org/parole-expert-logement-constituer-dossier-location/>

Accueil / Parole d'expert / Location / Comment préparer un dossier de location rassurant pour le propriétaire ?

Comment préparer un dossier de location rassurant pour le propriétaire ?

À jour au 17 août 2021

Vous êtes à la recherche de votre futur appartement ou logement [dans le parc privé](#) et vous devez constituer votre dossier de location ? Constituez de manière simple et rapide un dossier numérique !

Pour ce faire, [Dossier Facile](#) est une solution sûre pour protéger vos documents personnels.

Démarquez-vous avec le dossier de location numérique de l'État !

DossierFacile, c'est un service public de l'État qui permet de constituer un dossier de location numérique.

Ce **service gratuit** concerne toutes les personnes qui sont à la recherche d'un logement. Grâce à cette plateforme, vous serez accompagné dans toutes les étapes de création de votre dossier de location.

Quelle est la procédure à suivre pour créer votre dossier de location numérique ?

Pour un candidat à [la location](#), la constitution du dossier est importante pour répondre aux différentes annonces sur le marché de l'immobilier (agences, site internet, réseaux sociaux, bailleurs, etc.).

Étape 1 : réunissez les pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre dossier numérique et déposez-les sur la plateforme.

Préparez vos documents personnels :

- votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou, pour les candidats étrangers, un document justifiant du droit au séjour) ;
- votre justificatif de domicile (il peut s'agit notamment des trois dernières quittances de loyer ou attestation

- sur l'honneur d'hébergement ou le dernier avis de taxe foncière...);
- votre justificatif de situation professionnelle (notamment, un contrat de travail, une attestation de l'employeur, un certificat de scolarité ou une carte étudiante...);
 - votre dernier avis d'imposition (ou avis d'imposition de vos parents si vous êtes rattaché fiscalement);
 - vos justificatifs de ressources (comme par exemple les trois derniers bulletins de salaire ou, pour les professions non salariées, les deux derniers bilans comptables ou attestation de déclaration de chiffre d'affaires; pour les allocataires, les trois dernières attestations de versements de prestations sociales : ARE, Crous, RSA...).

Par la suite, vous pouvez ajouter les informations sur la personne qui se porte caution (garant).

Vous n'avez pas de garant ? Il existe le dispositif d'Action Logement : [la garantie Visale](#).

Le dispositif Visale est une garantie gratuite qui a pour objectif de favoriser l'accès au logement aux personnes qui ne bénéficient pas de garants.

[Plus d'informations sur la garantie Visale](#)

Étape 2 : validation de votre dossier

Vos documents sont vérifiés et, si besoin, des agents de la plateforme vous aident à les corriger.

Étape 3 : votre dossier est prêt à être envoyé

Votre dossier est sécurisée sous forme de lien URL ou au format PDF. Il ne vous reste plus qu'à l'envoyer aux propriétaires !

Quels sont les avantages à utiliser un dossier numérique ?

La protection de vos informations personnelles

Les documents sont recouverts d'un filigrane pour vous protéger contre la fraude. Vous pouvez à tout moment supprimer des informations dans votre dossier.

La facilité d'organisation dans vos recherches

Grâce à votre dossier numérique, transmettez aux propriétaires votre dossier, en toute simplicité.

La communication rapide et efficace avec un propriétaire bailleur, une agence immobilière ou bailleur social

Votre dossier est validé par le site DossierFacile qui est labellisé par l'État et par la suite, vous pouvez l'envoyer en un clic !

Constituer votre dossier de location numérique

En savoir plus

[Retour à la rubrique "Parole d'expert"](#)